



## CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Convocation : le 08 novembre 2022

Le **MARDI QUINZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : BODA Roland

Pouvoir : BODA Roland à MARCHAND Virginie

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2022

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

### POINTS SUR LES TRAVAUX

- Hangar communal
  - Avancement du chantier

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la dalle sera coulée en fin de semaine. La préparation de sol a été réalisée par les agents techniques.

Centrale Photovoltaïque : le consuel a été validé et Roy Energie a sollicité la mise en service auprès d'Enedis.

La réception de travaux aura lieu d'ici la fin de l'année.

- Travaux réseau AEP – liaison entre Ouarville et Edeville
  - Avancement du chantier

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux ont bien avancé. Néanmoins malgré quelques problèmes de réapprovisionnement de matériaux, le chantier est à l'arrêt depuis plusieurs jours. Celui-ci devrait reprendre d'ici jeudi 17 novembre.

Monsieur le Maire précise qu'une moins-value devrait être appliquée pour la non fourniture de fourreaux pour la fibre optique et pour le calcaire prévus initialement pour les accotements.

- Point financier

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan financier. Ainsi suite aux évolutions de chantier, aux subventions récemment notifiées, il s'avère que le recours à l'emprunt envisagé et validé lors de la précédente séance ne soit plus nécessaire. En effet, à la lecture du plan de financement, nous finirons avec un prévisionnel excédentaire en prenant en compte l'autofinancement permis par le budget.

## Plan de financement

<b>Montant des travaux</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Travaux	105 268.10 €	21 053.62 €	126 321.72 €
Maîtrise d'Œuvre	6 600.00 €	1 320.00 €	7 920.00 €
<b>TOTAL de l'opération</b>	<b>111 868.10 €</b>	<b>22 373.62 €</b>	<b>134 241.72 €</b>

<b>Financement</b>			
FCTVA (taux 16.404 %)			22 021.01 €
Subvention du Département			30 000.00 €
DETR ; DSIL (20%)			22 000.00 €
Autofinancement			66 000.00 €
<b>TOTAL des recettes</b>			<b>140 021.01 €</b>
Excédent			- 5 779.29 €

- Travaux local 8 rue de Chartres

François SEILLE précise à l'assemblée que les travaux de réfection de sol ont été réalisés début novembre. Il reste le sol du SAS à réaliser lorsque la porte d'entrée aura pu être changée. Mais avant cela, l'intervention de l'entreprise LECLAINCHE est indispensable afin de vérifier l'état du pignon fissuré. Ainsi, il conviendra de prévoir dans les futurs investissements le changement des 2 fenêtres du local. Mme DUFFOUR, locataire est intervenue dans le local pour y refaire la peinture des murs.

## AFFAIRES GENERALES

- Point sur le recrutement sur le poste APC – bibliothèque

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du recrutement et de l'arrivée d'Émeline CLUZEAU retenue pour le remplacement de Virginie GONZALES.

5 personnes ont été reçues en entretien en sa présence et celle de Cyrielle TOURISSEAU.

Il indique également que les horaires d'ouvertures seront à déterminer selon une nouvelle plage de créneaux du mardi au samedi midi et ce à compter du 01/01/2023. Aussi Monsieur le Maire sollicite Cyrielle pour devenir référente d'Emeline.

- Départ à la retraite de Marc CHAPISEAU

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le lancement du recrutement pour le remplacement de Marc CHAPISEAU sera lancé très prochainement afin d'envisager un recrutement au 1<sup>er</sup> mars. En effet, Monsieur CHAPISEAU a présenté sa demande de départ à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2023.

- Redevance sur les déchets incinérés

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention proposée par la société STARZEC. En effet, le bureau d'études en question a relancé la commune suite à sa mission de conseil réalisée au printemps 2022 relative à la taxe sur les déchets incinérés qui se trouvait en négociation avec le SITREVA. Aujourd'hui ce même bureau d'études propose à la commune une convention qui a pour objet l'optimisation et les bonnes orientations budgétaires quant à l'application du champ de la TVA. Il propose d'assujettir à la TVA la redevance sur les déchets incinérés. Ainsi si la commune se lance dans cette nouvelle réglementation comptable, une partie des recettes et dépenses de fonctionnement pourraient être assujetties également à la TVA.

D'après les simulations que le bureau d'études a effectuées, le montant de la TVA récupérable pourrait être de 20 000 € environ par an.

La rémunération du BET est prévue à hauteur de 25 % des économies réalisées plafonnée à 39 900 €HT répartie en une part fixe et une part variable. Compte-tenu que nous avons déjà travaillé une première fois pour l'instauration de la taxe des déchets en 2021, le bureau d'études estime que la part fixe a déjà été versée par le biais de la mission réalisée soit 2500 € hors-taxes.

Après échanges, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention selon les termes évoqués avec la société STARZEC.

- Cabinet médical – devis pour la réalisation d'un relevé topographique

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le maître d'œuvre, Archigone, a demandé la réalisation d'un relevé topographique de la cour de l'ancienne école dans le cadre du projet de la maison de santé. Deux devis ont été réalisés par les sociétés suivantes :

GEFA : 1750.00 €HT

TT Géomètre : 2290 €HT

À l'unanimité le cabinet de géomètre GEFA est retenu pour la réalisation de cette mission.

- Restaurant – consultation des entreprises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du lancement de la consultation des entreprises pour la construction du restaurant. La date limite de réception des offres est prévue au vendredi 18 novembre 2022 à 12h00. La commission d'appel d'offres sera alors convoquée pour analyser les plis qui seront reçus. Le rapport d'analyse sera porté à la connaissance du conseil lors d'une prochaine séance.

- Boulangerie

Suite au changement de propriétaire de la boulangerie, il en ressort un vif succès. De nouvelles embauches sont en vue pour répondre à la demande des clients.

Il est constaté par les repreneurs l'étroitesse des locaux techniques. Des travaux d'extension sont à prévoir afin d'étendre la zone dite « propre » ainsi que des vestiaires pour répondre à la réglementation du code du travail. Des devis seront demandés.

Par ailleurs pour répondre aux besoins de la boutique, il convient de faire respecter le stationnement.

- Aménagement du cimetière

Il est présenté à l'assemblée les propositions d'aménagement réalisées par le cabinet Gilson.

Ainsi il est constaté que divers aménagements ne répondent pas en tout point à la demande de la commune. Le montant estimatif des travaux s'élève à 178 418.90 €HT soit 214 102.68 €TTC. Le maître d'œuvre doit alors revoir ses propositions.

- Tarifs 2023

Monsieur le Maire présente les grilles tarifaires pour la commune et services annexes. Après échanges les tarifs sont fixés à l'unanimité comme suit à partir de 2023 :

### **Indemnités de gardiennage de l'Église & du chef de corps des pompiers**

- Montant de l'indemnité de gardiennage de l'Église : 120.97 €

- Montant de l'indemnité de chef de corps des pompiers : 35.31 €

### Bibliothèque

- Adhésion à la bibliothèque : 0/18 ans : gratuit - Adulte : 5 €
- Connexion à internet : gratuit

### Photocopie de document et impression de pages internet

- Photocopie noir et blanc : 0.20 € l'unité
- Photocopie couleur : 0,50 € l'unité
- Envoi de scan : 0.20 € l'unité

### Tarifs location des jardins communaux

- Parcelle avec alimentation en eau : 35 €/an
- Parcelle sans alimentation en eau : 25 €/an

### Tarifs des concessions dans le cimetière

Durée	Concession ordinaire	Cavurne	Columbarium	Plaque gravée pour columbarium	Plaquette gravée pour le totem du jardin du souvenir
<b>15 ans</b>	**	**	270.00 €	125.00€	105.00 €
<b>30 ans</b>	210.00 €	330.00 €	480.00 €		
<b>50 ans</b>	300.00 €	480.00 €	690.00 €		

### Tarifs des salles communales

Espace des 4 Vents

TYPE DE LOCATION	Résidents de la commune		Résidents hors commune	
	Tarifs	Arrhes	Tarifs	Arrhes
<b>Journée 24 h (8 h / 8 h)</b>				
Grande salle	225 €	40 €	450 €	80 €
Petite salle	110 €	20 €	220 €	40 €
Grande & petite salles	300 €	60 €	600 €	120 €
<b>Week-end</b>				
Grande salle	330 €	60 €	660 €	120 €
Petite salle	180 €	40 €	360 €	80 €
Grande & petite salles	400 €	100 €	800 €	200 €
<b>Assemblée générale ou réunion ou vin d'honneur</b>				
Grande salle	100 €	40 €	200 €	40 €
Petite salle	50 €	20 €	100 €	20 €
<b>Chauffage</b>				
Grande salle	50 €/jour			
Petite salle	25€/jour			

Équipement		
Sono + vidéo	50 €	100 €
Grande salle uniquement		
Cautions		
Grande salle	1 000 €	
Petite salle	400 €	
Grande & Petite salle	1 400 €	

Salle Robert Ferron

	Résidents de la commune	Résidents hors commune	Associations de la Commune
Salle	110 €	220 €	<b>Gratuit</b>
Chauffage	30 €		
Caution	220 €		
Arrhes	20 €	40 €	

#### Tarif eau et assainissement

##### Tarif raccordement nouveau branchement

Eau	1 300.00 €
Assainissement	5 500.00 €

##### Tarif contrôle installation assainissement en cas de transaction immobilière

Assainissement collectif	200.00 €
--------------------------	----------

##### Intervention en cas de dysfonctionnement lié à une mauvaise utilisation

Assainissement	70.00 €
----------------	---------

- Règlement d'assainissement – modification

Compte tenu de la décision d'opter pour le contrôle des installations d'assainissement collectif en cas de transaction immobilière, il convient de modifier le règlement du service d'assainissement. Ainsi, il est suggéré d'ajouter à l'article 34 du chapitre 5 du règlement le paragraphe suivant :

**« Dans le cadre d'une transaction immobilière et à la demande des propriétaires vendeurs, le "Service d'Assainissement" contrôlera la conformité des branchements définis dans le présent règlement. Un tarif sera adopté et révisé tous les ans. »**

À l'unanimité la proposition de modification du règlement d'assainissement est adoptée.

- Électricité - actions envisageables pour limiter les augmentations de tarifs

Monsieur le Maire réalise un point sur les actions mises en place et envisagées pour limiter les augmentations de tarifs de l'énergie.

Ainsi il propose de réduire les décorations de Noël ; ainsi les sapins illuminés prévus dans les hameaux ne seront pas installés.

## BUDGET

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que sur un des emprunts du budget communal, il y a un décalage entre le tableau d'amortissement et le déblocage des fonds réalisé au départ. Ainsi le montant inscrit au budget 2022 a est trop juste au chapitre 66 et plus précisément au compte 66111 – intérêts réglés à échéance.

Il est proposé la décision modificative du budget primitif 2022 de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Sens</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>11</b>	<b>6188</b>	<b>-62 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>66</b>	<b>66111</b>	<b>+62 €</b>

Après présentation le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité la décision modificative.

## FESTIVITES

o Repas des aînés - bilan

45 convives ont été présents au repas organisé le 13 novembre ; le retour est très satisfaisant.

o Vœux

Monsieur le Maire propose de fixer les dates des vœux comme suit :

o à la population – Dimanche 08 janvier 2023 à 16h00

Le programme habituel est reconduit à l'unanimité. La tombola enfants et adultes sera organisée ; ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants.

o au personnel ; associations et entreprises – Mardi 17 janvier 2023 à 19h00

Le programme de la soirée doit être défini.

## QUESTIONS DIVERSES

o Le Moulin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réponse de la Présidence de la République a été reçue suite au courrier réalisé à la rentrée.

Une réunion organisée par Philippe VIGIER est prévue le vendredi 25 novembre courant en présence de la DRAC, de la communauté de communes Cœur de Beauce, des représentants des Moulins de Beauce ainsi que les développeurs éoliens. Cette réunion a pour objectif de trouver des solutions pour rénover l'ensemble de nos édifices.

- Cirque sans animaux

Une troupe de cirque sans animaux souhaite venir sur la commune le weekend du 6 et 7 mai 2023. Le conseil accepte la venue d'un cirque sur la commune.

- Le Moulin à paroles

Le prochain numéro du Moulin à paroles est prêt à être distribué; il s'agit d'un numéro encore riche en informations et très intéressant.

#### Autres questions

- Claude AGOSTO demande si les potelets devant la mairie vont être repeints car la peinture est très abimée. Bruno ORSINI indique que ces travaux sont prévus pour les prochaines semaines.
- Cyrielle TOURISSEAU demande l'installation d'une armoire à livres mise à disposition des administrés aux abords de la place saint Martin. La fabrication d'une armoire est envisagée. Ce principe est en effet très actuel et plait beaucoup.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h10.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 15 décembre 2022